

EMPU JEAN DE LA FONTAINE

14 voie du bon puits

91320 WISSOUS

Compte rendu du premier Conseil d'école du mardi 18 octobre 2016

Lieu : Ecole Maternelle La Fontaine

Présents : Enseignants : Mme Jegen Isabelle, M. Frot Mickaël, Mme Romann Ludivine, Mme Méquignon Camille, Mme Parisot Marie, Mme Guéry Carole-Laure, Mme Pacini Agnès, Mme Schneider Léa et M. Thibaut Bousquet.

Délégués des parents d'élèves : Mme Mouret, Mme Bensimon, M. Demeulenaere, Mme Sciardis, Mme Leghalí, Mme Goarnisson, Mme Pot, Mme Renou.

Représentant du maire : M. Grimaldi

Excusés : Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale : Mme Maron ; M. le délégué Départemental de l'Education nationale ; Mme Barré, Mme Rachas, Mme Elnaggar ; Mme Bourgeois-Joëts. Mme

Ouverture de séance à 18h00.

Secrétaires de séance : - Agnès PACCINI pour les enseignants

- Gonzague DEMEULENAERE pour les parents d'élèves.

Tour de table de présentation

1- Présentation de l'école, de l'équipe enseignante de l'école, de l'équipe du RASED et des nouveaux personnels.

Point sur les effectifs actuels de l'école : 224 élèves sont inscrits à ce jour répartis sur 8 classes.

La répartition des élèves s'effectuant en 67 petitessections, 90 moyennes sections et 67 grandes sections.

Deux classes de petites sections simples, 1 classe de PS/MS, 2 classes de MS, 1 classe de MS/GS et 2 classes de GS.

Nous accueillons sur l'école 2 nouvelles enseignantes : Léa Schneider (décharge de direction les mercredi matin et jeudi) et la directrice, enseignante en classe de grande section, Mme Monnier.

Une nouvelle ATSEM est venue compléter l'équipe, Kelly, rattachée à la classe de Mickaël FROT. Nous accueillerons à la rentrée des vacances de la Toussaint une nouvelle ATSEM dont le temps sera partagé, pour le moment, entre l'école Baloche et la Maternelle La Fontaine : 2 jours et demi de présence dans nos locaux sont prévus pour le moment. Le lieu de travail de cette personne pourra évoluer en fonction des besoins recensés dans les différentes écoles de la commune : absence d'une ou plusieurs ATSEM, etc...

L'équipe du RASED se compose d'un maître E , Mme Barré et d'une psychologue scolaire Mme Elise Rachas : Mmes Rachas et Barré ont transmis un document explicatif de leurs missions :

Le Rased (Réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est un service public de l'Education

Nationale dont les objectifs principaux sont :

- de **prévenir les difficultés** que peuvent rencontrer les enfants dans leur cursus scolaire,
- d'aider les enfants en difficulté**, en coopération avec les enseignants et les familles.

Notre antenne Paray/Wissous est Composée du personnel spécialisé suivant :une psychologue scolaire, une maître E : il n'y a pas de maître G sur Wissous(enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative).

-Elise Rachas, psychologue scolaire. Sa mission principale est de comprendre pourquoi l'enfant est en difficulté en prenant en compte toutes ses dimensions (affective, familiale, cognitive). Elle assure :

- Les entretiens avec l'enfant, l'enseignant et la famille ;
- Les bilans et les conseils psychologiques ;
- L'orientation spécialisée ;
- Eventuellement des suivis ponctuels.

-Mélanie Barré, maître E (enseignante spécialisée chargée des aides à dominante pédagogique). Elle aide l'élève à :

- Dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages scolaires.
- Maîtriser ses méthodes de travail ;
- Prendre conscience de ses progrès ;
- Faire l'expérience de la réussite ;
- (Re)trouver confiance en lui.

Les prises en charge des élèves se font sur le temps scolaire, le plus souvent en petit groupe. La co-intervention en classe est parfois envisagée.

Comment fonctionne le RASED ?

Le réseau intervient auprès des élèves scolarisés qui présentent des difficultés et répond à la demande des enseignants, des parents ou des enfants eux-mêmes.

La demande d'aide est formulée par l'enseignant par le biais d'un formulaire écrit. Elle est ensuite étudiée au cours d'une réunion de concertation avec l'enseignant. La suite donnée est réfléchi au sein du RASED, sur un temps dit de synthèse.

Les parents d'élèves demandent s'ils sont informés des conclusions de visites en classe de la psychologue scolaire : la réponse est affirmative, puisque cette visite peut être le point de départ

d'une prise en charge de l'élève, ou, peut permettre d'écarter la nécessité d'une prise en charge psychologique par la psychologue scolaire.

2 – Résultats des élections de délégués de parents d'élèves au Conseil d'Ecole : présentation des parents élus.

Les élections de délégués de parents d'élèves de cette année 2016/2017 montre un taux de participation de 28,12 %, taux inférieur aux années précédentes. L'accessibilité du bureau de vote par les parents de maternelle n'ayant pas été la plus facile, un lieu de vote plus adapté sera étudié pour l'année prochaine, dans les limites imposées par le Plan Vigipirate.

Les parents d'élèves proposent que les horaires d'ouverture du bureau de vote soient fixés le matin, ce qui permettrait à plus de parents de voter. La directrice prend bonne note de cette suggestion pour l'année prochaine.

3 - Règlement intérieur et annexes (Rappel) : horaires et fonctionnement de l'école.

Le règlement intérieur de l'école n'a pas été modifié depuis le dernier Conseil d'école de l'année scolaire 2015/2016.

Le règlement intérieur et ses annexes sont adoptés en l'état à l'unanimité.

Concernant les horaires scolaires :

Après quelques difficultés de début d'année, il apparaît que les parents se sont bien adaptés aux contraintes horaires strictes d'ouvertures de portail, les retards sont exceptionnels. Les parents déposent leur enfant relativement rapidement. Les enfants qui arrivent à partir de 8h30 sont récupérés par l'enseignante de service au portail et accompagnés par celle-ci à leur classe après la fermeture du portail.

L'équipe enseignante tient à remercier les parents de leur ponctualité.

La directrice rappelle que la permission donnée aux parents d'entrer dans l'école reste exceptionnelle, et est soumise à conditions : que les parents continuent à être ponctuels et à déposer leur enfant rapidement, et que le climat de sécurité local ou national ne change pas.

La directrice rappelle que les attroupements devant l'établissement sont interdits et invite les parents qui souhaitent discuter à la sortie à traverser la rue pour s'éloigner du portail.

4- Point sécurité : Vigipirate attentat, exercices PPMS et incendies du 1^{er} trimestre.

Nous avons effectué les deux exercices de sécurité obligatoires du premier trimestre :

- Tout d'abord l'exercice lié au risque incendie : Cet exercice a été réalisé le vendredi 23 septembre. Certaines classes n'ont entendu que faiblement le signal : Classe de petites sections de Mme Parisot, et classes de Mme Jegen et de M. Frot. L'exercice a été mené dans le contexte d'une alarme désactivée : alarme du couloir de de M. frot, ce qui peut en partie expliquer l'inaudibilité du signal. Cette alarme a depuis été remplacée par la société qui gère le système d'alarme.

Les élèves ont évacué dans le calme et ont rejoint leur point de rassemblement de façon efficace.

La porte de secours de la nouvelle salle de motricité n'a pas fonctionné : le CTM a été averti de ce problème et doit procéder aux modifications nécessaires pendant les vacances de la Toussaint.

- Un point sur les mesures de sécurité mises en place au sein de l'école :

Un verrouillage des portes de l'école donnant sur les cours maternelle et élémentaire aux heures de classe. Sur le temps de récréation : les portes sont déverrouillées pour permettre un repli rapide vers l'intérieur en cas d'intrusion.

- Un exercice PPMS intrusion a été réalisé conjointement avec M. Meunier, comme expliqué lors des réunions de rentrée de chaque classe. L'exercice s'est déroulé de façon très satisfaisante, les élèves étaient silencieux dans la zone de cachette la plus proche en moins de 20 secondes. Cet exercice sera réitéré dans l'année. Globalement, les élèves n'ont pas semblé effrayés par cet exercice.

Quelques retours ont été faits aux enseignantes, d'enfants qui auraient été effrayés par le jeu.

L'équipe enseignante est consciente de l'effet anxiogène de ces exercices, et va réfléchir à une façon encore plus adaptée de présenter les exercices aux enfants.

La directrice rappelle que cette situation est nouvelle, et que la réflexion sur ces exercices d'alerte intrusion est toujours en cours : les enseignantes sont très concernées par le bien-être psychologique des enfants et travaillent dans cet objectif.

D'autres entraînements à évacuer l'école, ou à aller se réfugier à l'intérieur seront effectués en cours d'année. L'objectif étant de faire acquérir aux élèves et au personnel des réflexes et d'évaluer les solutions choisies pour les ajuster.

Question des parents d'élèves : les enfants vont-ils s'échapper ou se cacher ?

Réponse de la directrice : Les deux actions sont possibles et dépendront du contexte. On peut imaginer entraîner les enfants à fuir vers le portail qui resterait fermé pour les exercices.

Questions des parents d'élèves : Combien y'a-t-il de personnes de surveillance dans la cour ?

Réponse de la directrice : Il y a deux enseignants de service, au moins, et deux ATSEMS de service à la porte de la cour qui accueillent les enfants pour les soins et l'hygiène.

Les enseignants de service sont ainsi toujours deux dans la cour.

Question des parents d'élèves : Sur les temps d'entrée et de sortie de classes, les élèves de l'élémentaire croisent les parents de la maternelle dans les escaliers : est-ce gênant ?

Réponse de la directrice : les parents qui circulent encore à 8h30 sont très peu nombreux, et connus des enseignants.

Il est relevé que les parents de l'école maternelle n'ont pas fait remonter de problème à ce niveau. Un délégué de parents fait remarquer qu'un changement d'horaire de l'école élémentaire pourrait être envisagé.

La directrice répond qu'un changement éventuel d'horaire scolaire fait l'objet d'une procédure complexe et qu'il ne peut être discuté que par l'école intéressée par ce changement.

5 – Projet d'école : Présentation de volet 2^{ème} année du Projet d'école 2015-2019

Le projet d'école 2015-2019 est dans sa deuxième année :

Les objectifs pour cette année 2016/2017 sont :

- Pour les domaines des méthodes et outils d'apprentissages : le développement de l'autonomie des élèves par la construction d'outils permettant aux élèves de se repérer dans leurs apprentissages.
- Pour les enseignants : se doter d'une progression d'école des ateliers autonomes.
- la mise en place de séances de langage visant les élèves allophones arrivants.
- L'accès aux nouveaux enseignants aux outils élaborés par l'équipe pédagogique.

6- Coopérative scolaire : Point financier, utilisation des fonds.

Les recettes sont constituées des dons des parents, d'une subvention de la mairie, des bénéfices des ventes de photos de classe (mi-novembre cette année).

Il n'y a plus de photos communes pour les fratries élémentaire-maternelle.

Les dépenses de la fin d'année dernière et de ce début d'année : la cotisation à l'OCCE et l'assurance, l'animation de fin d'année (animation Kaplas cette année), le matériel pour réaliser les cadeaux aux parents, l'intervention du musée en herbe, les achats divers pour les projets et spectacles, le paiement de jeux et puzzles pour l'école et le paiement du régisseur du spectacle de fin d'année.

Le représentant de la mairie rappelle que la caisse des écoles est également financée par les parents et une dotation de la mairie.

Situation des comptes en début d'année :

2015 -> 2 300 euros

2016 -> 2 073 euros

7- Travaux : Point sur les travaux effectués dans l'école pendant l'été.

Les algecos ont été retirés de la cour pendant l'été, les surfaces de jeux ont été refaites. Certains jeux abîmés ont été changés. Les portes de la classe de grande section 7 ont été changées également.

L'équipe enseignante souhaiterait être consultée à l'avenir pour les changements de jeux de la cour : même si ceux-ci sont agréés pour l'âge des enfants de la maternelle, certains jeux ne sont pas adaptés à un usage par plusieurs dizaines d'enfants : le nouveau jeu installé ne permet plus à autant d'enfants de jouer dessus.

La nouvelle salle de motricité est utilisée depuis la rentrée et se révèle très bruyante.

Les parents d'élèves demandent si la barrière va être installée en haut des escaliers des classes de moyens/grands : la mairie répond que cela n'est pas prévu. Les parents demandent à ce que les travaux soient faits de façon urgente.

Divers travaux seront effectués pendant les vacances de la Toussaint : l'abri à vélo sera réparé, les bancs de la cour seront revissés, la balançoire doit être réparée également, la porte de secours de la salle de motricité doit être remise en conformité et les fenêtres de cette même salle

doivent être modifiées afin de limiter leur ouverture.

8 - Périscolaire : fonctionnement et date de la prochaine commission restauration et scolaire.

Il y a toujours deux services : après quelques retards du deuxième service en début d'année : il n'y a plus de retards.

Les parents d'élèves demandent ce qui a été prévu pour les enfants en cas de pluie : les enfants sont mis devant la télévision trop souvent, même en cas de temps moyen. Les parents demandent à ce que les enfants puissent bénéficier d'autres activités sur la pause méridienne par temps de pluie et que les enfants sortent lorsqu'il ne pleut pas comme demandé l'année dernière.

La mairie répond que l'animation repose en grande partie sur les animateurs. Les parents d'élèves objectent qu'une activité d'animation doit être préparée et dirigée par un responsable.

La mairie relève un problème de locaux et de moyens matériels limités sur la temps de la pause méridienne, mais qu'un projet d'extension est à l'étude.

Les parents d'élèves font remarquer qu'un projet éducatif a été mis en place il y a quelques années : ils demandent à ce que ce projet soit appliqué par les animateurs : ils relèvent qu'un travail de fond avec les animateurs est nécessaire et que le centre Arthur Clark pourrait accueillir les élèves sur la pause méridienne, qu'il n'y a pas de problème d'effectifs car il y a deux services et que les petites sections font la sieste après le premier service. La mairie n'apporte pas de réponse sur ce point.

Les parents demandent qui est la personne compétente pour répondre à ce point : la mairie répond que cela est une question complexe.

9 - PEDT : avancement du projet : informations par la mairie.

Le représentant de la mairie annonce que l'étude d'un PEDT est en cours, qu'il a été initié à la fin de l'année dernière, il se met en place petit à petit, des commissions ont lieu.

Demande des enseignants d'être informés des horaires scolaires à l'étude dans la mesure où ceux-ci ont des répercussions sur les apprentissages menés en classe.

La mairie répond qu'aucune orientation particulière n'a été retenue actuellement, mais que l'idée de regrouper les TAP sur une seule après-midi a été exclue.

Les parents demandent si les associations ont été contactées, quelles orientations ont été choisies.

La mairie répond que le projet est ouvert, que la prochaine commission scolaire de novembre pourra se pencher sur ce point.

La directrice soulève la nécessité de travailler rapidement sur un cadre et des moyens sur lesquels s'appuyer pour travailler ensemble à un PEDT cohérent.

10- Questions des Fédérations de parents d'élèves

La collation est-elle pratiquée dans les classes ?

Réponse de la directrice : Une directive départementale déconseille fortement la collation le matin, pour des raisons de diététique.

Cependant, il est de la responsabilité de chaque enseignante de choisir de pratiquer la

collation, ou non.

4 classes ne la pratiquent pas, et les enseignantes qui font une collation donnent quelques fruits secs.

La directrice fait remarquer qu'il existe des risques d'allergies alimentaires également.

La directrice invite les parents concernés à communiquer avec l'enseignante de leur enfant sur ce point.

La séance est levée à 20h.